



Le 17 avril 2023

SECHERESSE ET AGRICULTURE SUITE A LA MOBILISATION ET AU REFERE, UN NOUVEL ARRETE POUR PLUS DE SOUPLESSE

Le 14 avril 2023, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, neuf canaux d'irrigation, l'ACAV (association des canaux à l'aval de Vinça) et 150 agriculteurs à titre individuel ont saisi le Juge des Référé pour lui demander de suspendre l'Arrêté Préfectoral du 5 avril 2023 relatif à la mesure de dérogation du débit réservé de la Têt. Convaincu de l'urgence, le Juge des Référé a fixé son audience au lundi 17 avril 2023 à 10h30.

Dès qu'il a pris connaissance de cette requête et de cette audience, le Préfet a repris les discussions avec la profession agricole. Il en est ressorti un engagement formel écrit de sa part intervenu samedi 15 avril à 18h.

Du fait de cet engagement qui permet de trouver un meilleur équilibre entre les récoltes, les arbres, les exploitations agricoles et la protection des populations civiles, nous avons décidé de suspendre cette procédure afin de poursuivre nos travaux de concertation avec l'administration.

Il ne s'agit pas d'imposer un intérêt général à un autre mais bien de poursuivre une gestion équilibrée de la ressource en eau qui permette de concilier les intérêts généraux en présence, sans dommage excessif et irréversible d'un côté comme de l'autre.

La protection de l'agriculture est une préoccupation d'intérêt général majeur que nous nous devons de porter dans l'intérêt de tous sans oublier les autres intérêts généraux. C'est le sens que nous donnons à notre action.

Contact Presse :

Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales
Myriam Cormary-Bourrel 06.08.40.55.65
m.cormary@pyrenees-orientales.chambagri.fr
po.chambre-agriculture.fr